

Réserve de Chasse  
et de Faune Sauvage

de *Malzoné*

Espace Naturel Sensible du Loir-et-Cher



**Petits et grands,  
passionnés ou curieux,  
venez découvrir  
la nature !**

Fédération Départementale des Chasseurs  
de Loir-et-Cher



# Découvrez Malzance

Acquisée en 1977, la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzance appartient à la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FD C41).

Elle se situe au cœur de la Sologne des Etangs, région naturelle où se concentrent la plupart des plans d'eau. D'une superficie de 77 ha, dont 52 ha d'eau, Malzance est un refuge exceptionnel pour l'avifaune migratrice. Il n'est pas rare de compter, en hiver, plus d'un millier de canards d'espèces variées. Outre ses potentialités en tant que halte migratoire et site d'hivernage pour les oiseaux d'eau, la réserve forme, par la configuration de ses berges découpées et la diversité des milieux qui la bordent, un site harmonieux, d'un grand intérêt biologique.



## MODALITÉS DES VISITES

Accès libre pour les particuliers aux conditions suivantes :

### EN TOUTES SAISONS

accès à l'observatoire de « La Tour »

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 30 SEPTEMBRE

accès également à l'observatoire « Le Souchet »

**VISITES DE GROUPES TOUTE L'ANNÉE, UNIQUEMENT SUR DEMANDE (VISITES ENCADRÉES).**

## RENSEIGNEMENTS

Marie Schricke Doyen

Tél. : 02 54 50 01 60 / 06 81 66 56 09

Mail : animation.environment.fdc41@orange.fr

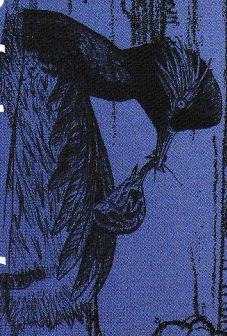
qu'est-ce qu'une

# Réserve de Chasse et de Faune Sauvage ?

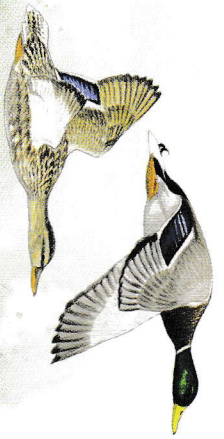
Une RCFS est une zone de quiétude pour les animaux, créée à l'initiative des chasseurs. Tout acte de chasse y est interdit, ainsi que toute activité susceptible de déranger la faune. Cet espace protégé est consacré à la conservation et à l'étude du patrimoine naturel.

## LES 3 RÔLES MAJEURS D'UNE RCFS

- > Participer à la préservation de la biodiversité
- > Mener des études et recherches sur la faune sauvage et ses habitats
- > Valoriser les actions réalisées auprès des professionnels et du grand public





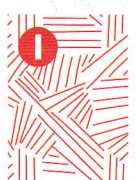


# Étang de Margoné

D929

Observatoire  
" Le Souchet "

Observatoire  
" La Tour "



**ZONE DE TRANQUILLITÉ**  
accès interdit



Sur l' vous



**SENTIER DU SOUCHET**  
3,4 Km A/R  
Accès autorisé  
du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre



**SENTIER DE LA TOUR**  
0,7 Km A/R  
Accès autorisé  
toute l'année